

# Complément du bulletin n°4

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1905)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241645>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Complément du bulletin N° 4.

*Couture.* M<sup>me</sup> Tissot demande qu'on développe sa pensée en ces termes : Le dessin devrait être en corrélation intime avec la couture et servir au développement de la coupe et de l'ornementation ; on pourrait supprimer bien des notions de géométrie et consacrer le temps gagné à la couture. Quant au programme actuel, il est bien compris, bien coordonné dans sa ligne générale.

A la demande de M. Rosier : le nombre d'heures que le projet de programme attribue à la couture est accepté par l'assemblée.

*Instruction civique.* M. Lescaze dit que les expériences faites par lui à Onex l'ont convaincu que les leçons d'instruction civique exposées sobrement avaient le don d'intéresser les élèves.

MM. Rosier et Golay demandent que l'on complète la note qui figure au bas de la page 62 : ils déclarent que les dames n'ont pas pris part au vote.

La Rédaction du Bulletin fait remarquer que la note « l'Assemblée est très nombreuse, mais beaucoup de personnes s'abstiennent de voter », s'applique à toutes les votations de la séance.

*Allemand.* M. Golay déclare qu'il n'était pas seulement partisan de l'allemand facultatif, mais qu'il est l'auteur même de cette proposition.

M. Lescaze est convaincu que pour des raisons d'ordre psychologique l'étude d'une langue moderne ne saurait que gagner à être commencée le plus tôt possible.

*Géographie.* M. Rosier demande que l'on ajoute au 2<sup>e</sup> alinéa : il s'agit de croquis très simples préparant aux entretiens et exercices sur le plan de la Ville et la carte du canton que le programme place immédiatement après.

Il propose de citer séparément les votations intervenues :

1<sup>o</sup> Schémas de cartes d'après des promenades scolaires et points cardinaux étudiés en plein air. — Repoussé.

2<sup>o</sup> Suppression des croquis de la classe et des quartiers avoisinants. Repoussé par 17 voix contre 13.

3<sup>o</sup> Le nouveau programme est accepté.

M. Grosgrin fait remarquer au sujet de la 2<sup>e</sup> votation qu'il a proposé un simple déplacement de 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> année pour mettre en harmonie les programmes de géographie et de dessin.

*Histoire.* A la demande de M. Rosier: le programme d'histoire est accepté.

*Musique.* 2<sup>e</sup> alinéa. Au lieu de « consultée pour » lire « qui avait élaboré ». La phrase suivante est à remplacer par celle-ci: C'est ce programme qui a été repris par la sous-commission de la Commission scolaire et adopté par celle-ci.

Page 64, 1<sup>er</sup> alinéa, lire « musique chiffrée » au lieu de « musique notée ».

Séance levée à 7 h.  $\frac{3}{4}$  (au lieu de 5 h.).

---